

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_79
id. 1525

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

VALORISATION DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH

Lors du Budget Primitif 2014, nous avons adopté le programme de valorisation touristique de la Pente d'Eau de Montech, sous réserve que le plan de financement prévisionnel et le planning de réalisation par VNF des travaux de remise en service de l'ouvrage soient confirmés.

Pour rappel, le **programme** concernant les travaux suivants, **sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général** :

- acquisition d'une parcelle de **terrain** auprès de VNF,
- la création d'un **centre d'interprétation** avec un belvédère,
- une **halle** ouverte d'accueil de groupes (vélos et visiteurs),
- des **sanitaires** publics,
- des panneaux de **signalétique** touristique,

- un espace distributeurs de boissons et **point d'eau**,
- un espace de **jeux pour enfants**.

Le **parking et les aménagements paysagers**, ainsi que les accès par la route seraient pris en compte par la **Communauté de Communes de Montech, avec l'appui du Conseil Général**. Pour ce faire, une convention de superposition de gestion est à l'étude entre VNF et la Communauté de Communes Garonne et Canal.

Parallèlement, nous avons également sollicité Voies Navigables de France afin de lancer la procédure relative à **l'acquisition de la parcelle** foncière nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement nous concernant.

Des **éléments nouveaux** sont intervenus dans le courant de l'année 2014, et lors de la DM2, je vous ai fait part de notre intention de poursuivre la réflexion, et de mener les premières démarches, tout en restant dans **l'attente des décisions de VNF**.

En effet, VNF nous a informés courant 2014, que la remise en état des motrices, évaluée à 2,5 millions d'euros, était à présent estimée, après résultat de la consultation, à **4,3 millions d'euros**. VNF, en accord avec la Région, a inscrit ce projet au CPER et doit également solliciter le soutien des Fonds Européens pour mener à bien cette opération qui demeure parmi ses priorités.

La décision de VNF d'engager les travaux de réhabilitation de l'ouvrage technique reste dans l'attente de ce nouveau plan de financement en 2015.

En matière de financement, je vous rappelle que nous avons obtenu de la part du Ministère du Tourisme que notre projet départemental soit pris en compte au titre de la politique nationale des investissements touristiques. Madame Sylvia PINEL, Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme nous a octroyé une aide de **300 000 €** visant à engager cette opération, dans le cadre de notre contrat de destination. Nous venons de demander la **prolongation de cette subvention** d'un an, dans l'attente de l'engagement de VNF.

D'autres subventions ont été sollicitées en 2014 auprès de nos partenaires (Etat, Région et Europe). Ces différentes démarches doivent nous permettre de mobiliser **50 % d'aide publique** afin de lancer la phase opérationnelle du projet évaluée à 1 500 000 €.

Enfin, le **cahier des charges** pour la désignation d'un mandataire pour le suivi du programme a été rédigé, et la consultation pourra être lancée courant février.

Par ailleurs, la Région Midi-Pyrénées souhaite intégrer ce projet dans un contrat cadre dans le cadre de la politique Grands Sites, et propose au Conseil Général de signer prochainement un **contrat Grand Site du Canal**.

Dans le cadre de ce projet de budget 2015, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Lors de la DM1, et selon l'état d'avancement du projet de VNF, je vous proposerai d'affecter de nouveaux crédits permettant la réalisation d'une **première tranche d'aménagements** pour la **signalétique** et la **halte vélo** ; la tranche relative au centre d'interprétation restant conditionnée à la remise en service de la Pente d'Eau.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement du dossier ainsi que des travaux à réaliser ;
- Adopte une autorisation de programme de 50 000 € ainsi que les crédits correspondants afin de réaliser l'étude de programmation sur la ligne budgétaire 2031-64 ;
- Inscrit un crédit de 20 000 € sur la ligne budgétaire 2111-64 pour l'achat de la parcelle à VNF ;
- Décide d'engager avec le Conseil Régional les travaux de rédaction d'un contrat Grand Site du Canal ;
- Précise qu'il sera proposé lors de la DM1, et selon l'état d'avancement du projet de VNF, d'affecter de nouveaux crédits permettant la réalisation d'une première tranche d'aménagements pour la signalétique et la halte vélo ; la tranche relative au centre d'interprétation restant conditionnée à la remise en service de la Pente d'Eau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET